

Réf: Dossier 328034

Avis de constitution

SOCIETE « MOON LIGHT »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE-LOT 89J-ILOT 6, Lot  
89J, Ilot 6

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 27 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MOON LIGHT »

Objet : COMMERCE GENERAL, IMPORT/EXPORT, VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES ET DE CONSOMMATION

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE-LOT 89J-ILOT 6, Lot 89J, Ilot 6

Dirigeant(s) Mme ADAMAH EPSE HOUNOU ESSIVI MAWUENA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07187 du 19/07/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°43902/GTCA/RC/2024 du 19/07/2024

